

Inforep remplace le Portail des conseillers à partir du 11 décembre

Les conseillers qui utilisent le Portail des conseillers qu'offrait la Standard Life constateront son remplacement par le site Web Inforep de Manuvie le 11 décembre 2015. L'information sur les régimes d'assurance et de retraite collectifs en vigueur qui n'auront pas encore été transférés aux systèmes de Manuvie restera accessible dans le Salon VIP des conseillers jusqu'à ce que tous les régimes aient été transférés dans les systèmes de Manuvie. Inforep permet d'accéder facilement à un éventail de renseignements et de ressources regroupés dans un seul site Web.

Emporte-moi^{MD} et FlexSanté^{MD} offerts aux clients de l'Assurance collective dont les régimes étaient administrés dans le système de la Standard Life

Au cours de la semaine du 14 décembre, un message sera envoyé aux administrateurs de régimes de l'ancienne Standard Life pour les informer des options Emporte-moi et FlexSanté offertes aux participants et aux personnes à leur charge qui approchent de l'âge maximal d'admissibilité à leur assurance collective. La souplesse des options et la convivialité du processus de souscription en ligne simplifient le maintien de la couverture.

Lorsque les régimes auront été transférés dans le système d'administration de Manuvie, un processus automatisé sera offert. À partir de ce moment-là, des trousseaux d'information seront automatiquement produits pour les participants

lorsqu'eux-mêmes ou les personnes à leur charge approcheront de l'âge maximal d'admissibilité. Les participants pourront aussi se prévaloir du régime Emporte-moi en cas de cessation d'emploi ou de départ à la retraite. Le message aux administrateurs de régime sera accompagné des formulaires et des documents d'information en pdf. Lors de la transition, des ressources permanentes seront placées sur le site sécurisé de l'administrateur du régime pour qu'il puisse les consulter facilement.

Produits d'assurance de Manuvie offerts aux participants qui sortent d'un régime d'assurance collective de la Standard Life

Pendant la même semaine de décembre, les administrateurs de régime recevront également de l'information sur les options de transformation d'assurance vie offertes par Manuvie aux participants et à leur conjoint au moment de leur sortie d'un régime d'assurance collective de la Standard Life. Les nouveaux formulaires seront joints à cette communication.

Pour être sûrs que leur assurance vie puisse être transformée sans preuve d'assurabilité, les intéressés doivent présenter leur demande dûment remplie dans les 31 jours suivant la date de cessation de leur assurance collective. Le montant d'assurance transformable est assujéti à des minimums et à des maximums qui sont indiqués dans la documentation pertinente.

Changement de nom prochain de la Société de fiducie Standard Life – Aucune action requise

À la fin de novembre, la Société de fiducie Standard Life deviendra Services fiduciaires Manuvie limitée. Ce changement de nom n'aura aucune incidence sur les régimes d'épargne-retraite collectifs en fiducie. Puisque ce changement n'exige aucune mesure particulière de la part des promoteurs de régime – et n'a aucune incidence sur la structure du régime ni sur les services qui se rapportent au régime –, il ne fera pas l'objet d'un avis.

Ajout de nouvelles caractéristiques aux Solutions Portefeuilles personnalisés de Manuvie

Transparentes. Équitables. Abordables. Ces trois qualités communes aux Portefeuilles Avenue et aux Solutions Portefeuilles personnalisés de Manuvie constituent le point d'ancrage de la conception et de l'amélioration des produits.

Nous sommes en train d'intégrer des caractéristiques des Portefeuilles Avenue dans les Solutions Portefeuilles personnalisés afin d'offrir un produit combiné présentant les avantages suivants :

- Indication des frais de gestion des placements (FPG) de chaque fonds aux participants pour qu'ils en aient une idée précise.

- Frais proportionnés à la tolérance au risque des épargnants, par mesure d'équité. Normalement, les FPG payés par les épargnants prudents sont plus faibles que ceux payés par les épargnants audacieux.
- Meilleure abordabilité résultant du fait que les portefeuilles ne sont pas soumis aux frais en double associés aux fonds de fonds.
- Possibilité de choisir les fonds à l'intérieur du portefeuille personnalisé pour un client donné.
- Rééquilibrage automatique de l'actif à une fréquence choisie par le promoteur de régime.
- Service Cycle de vie ajustant progressivement le portefeuille des participants d'après leur horizon de placement, à mesure qu'ils avancent vers la retraite.

Réussite de la transition des régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)

L'intégration a franchi un cap important à la fin d'octobre avec la transition des clients du RVER de l'ancienne Standard Life vers Manuvie. Nous avons communiqué avec les souscripteurs et les participants pour leur offrir de passer au RVER de Manuvie qui a été approuvé comme régime successeur. La plupart ont manifesté leur accord avant l'expiration des délais prévus par la loi; toutefois, la transition n'a été considérée comme complète qu'à la fin de ces délais.